



**Réunion du Conseil exécutif national  
Le vendredi 25 mars 2022  
Par vidéoconférence Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**En personne** : G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, M. English, R. Kossick, C. Lonmo, A. Picotte et E. Tremblay

**Par Zoom** : A. Butler, J. Brulotte, M. Collins, H. Delnick, J King, G. Kopytko, J. Lafontaine, P. Makrodimitris, K. Mansfield, A. Kurikshuk-Nemec, S. Rehman et A. Trau

**Membres du personnel** : J. Courty, A. Lizotte, S. Salter, K. Thériault, J. George et J. Ouellette

**Absents** : D. Monafu et A. Okladov, P. Ives

**1. Ouverture de la séance**

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 03 et confirme que le quorum est atteint.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Il n'y a aucune demande d'ajout ou de modification.

Résolution visant à adopter l'ordre du jour, sans modifications.

**Proposée par** : C. Awada

**Appuyée par** : A. Trau

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

### **1.2 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN (28 janvier 2022)**

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion du CEN du 28 janvier 2022, tel que modifié.

**Proposée par :** C. Awada

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Discussion :** Des coquilles mineures dans la version française ont été observées et seront transmises à l'attention de J. Courty pour correction.

**Abstentions (3)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

### **1.3 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN (25 février 2022)**

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion du CEN du 25 février 2022, sans modifications.

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Abstentions (5)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

### **1.4 Examen et adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du CEN (22 février 2022)**

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion spéciale du CEN du 22 février 2022, sans modifications.

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** M. English

**Discussion :** Le procès-verbal sera corrigé pour indiquer l'absence de J. Lafontaine

**Abstentions (5)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

## **2. Rapports**

**2.1 Rapport du président :** La réunion hybride du Conseil régional de l'Atlantique, tenue le 18 mars, a donné lieu à des discussions productives et a suscité un engagement important de la part des dirigeants du Conseil. Parmi les sujets discutés, citons le dossier de la perturbation et la transformation numériques, la prochaine génération de systèmes de ressources humaines et de paye, la négociation du groupe EC, la transformation de l'ACEP, les cotisations syndicales, le sous-comité des préoccupations concernant les effectifs et la consultation avec les sections locales. Des commentaires utiles des membres du Conseil ont été reçus et seront pris en considération.

À la suite d'une réunion avec les autres agents négociateurs (agents négociateurs du CNM), le président a présenté une recommandation visant à envisager la création d'un sous-comité sur la négociation collective afin de permettre aux agents négociateurs du CNM de dialoguer sur des questions communes. La recommandation a été acceptée, et l'ACEP dirigera cette initiative.

La plainte des interprètes concernant les problèmes de santé et de sécurité progresse. Le président a rencontré la présidente de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) qui a exprimé son intérêt à établir un partenariat avec l'ACEP. Le président l'a invitée à s'adresser au CEN lors de la prochaine réunion.

Le président continue d'assister aux réunions du Conseil du Trésor sur la prochaine génération des systèmes de RH et de paye pour se tenir au courant de l'évolution du dossier. Les étapes de mise à l'essai et de faisabilité progressent et la personne responsable du dossier (SMA) sera invitée à s'adresser au CEN à une date ultérieure pour faire le point sur le projet et les travaux entrepris.

La rencontre initiale avec la nouvelle présidente de l'IPFPC a donné lieu à des discussions fructueuses.

Une réunion du CCSP entre la direction de l'ACEP et le SAE a eu lieu récemment pour examiner, entre autres, la politique relative à la COVID.

Une assemblée générale hybride du personnel s'est tenue mercredi pour permettre à ceux qui le souhaitent de se rencontrer en personne. Un certain nombre de sujets liés au fonctionnement de l'ACEP ont été discutés, notamment l'aménagement des locaux et la politique de l'ACEP sur le travail à distance.

Hier, le président a rencontré l'Alliance canadienne pour la prévention et la prise-en-charge de la covid, un groupe de médecins, de scientifiques et de praticiens indépendants de la santé au Canada qui s'engagent à fournir au public canadien des informations équilibrées et fondées sur des données concernant la COVID-19. Le Président a écouté ce qu'ils avaient à dire, et pourquoi ils s'opposent au vaccin COVID-19.

## ***PAUSE-SANTÉ***

**2.2 Rapport du DG :** Reporté à la prochaine réunion.

**2.3 Rapport de la conseillère principale :** Code de congé 699 : Depuis le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil du Trésor a levé les mesures temporaires prévues dans les lignes directrices concernant les « autres congés payés » (code de congé 699) qui avaient été mises en place en novembre pour faire face au début de la vague Omicron. En conséquence, le code de congé 699 ne peut être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles et à titre temporaire. Toutes les demandes individuelles concernant le code de congé 699 seront examinées et considérées au cas par cas.

Le Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) a mis à jour les directives de santé au travail le 28 février 2022, pour tenir compte de l'évolution de la situation de la pandémie de COVID-19. Considérées comme un document évolutif, les directives visent à s'assurer qu'à mesure que les ministères et les organismes recommencent à augmenter l'occupation des immeubles, ils disposent de conseils appropriés sur les pratiques préventives en milieu de travail qui doivent être mises en place. Le Conseil du Trésor continuera d'appuyer les administrateurs généraux dans leur transition vers des modèles de travail hybrides, lorsqu'ils sont applicables et réalisables sur le plan opérationnel. Les directives encouragent également la collaboration interministérielle avec les comités de SST respectifs et les ressources de SST existantes tout au long du processus de retour progressif au travail. Un aperçu des mises à jour du PSTFP sur les pratiques préventives liées aux masques, aux voyages et au dépistage est communiqué au CEN, qui sera également informé des prochaines mises à jour du PSTFP.

L'examen semestriel de la politique du SCT sur la vaccination obligatoire est en cours. Le Conseil du Trésor procède à un examen des commentaires et des avis reçus des agents négociateurs. Une ébauche de la politique révisée devrait être présentée prochainement.

En février 2022, le Groupe de travail sur la révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi a repris ses travaux, qui avaient été interrompus en raison des élections fédérales. Selon le mandat du groupe de travail, celui-ci a pour but de définir et d'élargir les groupes visés par l'équité, à mieux soutenir les groupes visés par l'équité, à améliorer la responsabilité, la conformité et l'application relativement à la Loi, ainsi qu'à assurer la production de meilleurs rapports publics. Une lettre datée d'août 2021 a été soumise au groupe de travail pour exprimer l'intérêt de l'ACEP à participer aux consultations. Par conséquent, l'ACEP a reçu une invitation à participer au processus de consultation. La période de consultation prendra fin le 28 avril 2022.

**2.4 Rapport de la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale :** En ce qui concerne la Politique de vaccination obligatoire, à ce jour, 58 griefs concernant la vaccination ont été déposés par 51 membres. En outre, 103 autres plaintes ont été déposées, puis réglées ou retirées.

Protocoles de retour au travail : Le bureau national se prépare en prévision d'un conflit potentiel en milieu de travail, étant donné le contraste marqué entre l'approche du gouvernement fédéral et celle plusieurs gouvernements provinciaux en ce qui concerne les mesures sanitaires. Des instructions sur les options possibles pour assurer un sentiment de sécurité en milieu de travail seront élaborées et fournies aux membres prochainement. De plus, un bulletin d'information sera préparé à l'intention des membres pour leur faire connaître les principaux éléments des lignes directrices sur la santé et la sécurité au travail relativement aux plans de retour au travail de chaque ministère.

Un nouveau grief de principe a été déposé pour le groupe TR contestant le système par lequel le temps requis pour la traduction est déterminé. Bien qu'aucune date n'ait été fixée, le bureau national se prépare pour l'audience au premier niveau.

Plainte en matière de santé et de sécurité pour les interprètes : Conformément à la directive de Travail Canada, les parties doivent réexaminer la question au niveau du Comité de santé et de sécurité en vue d'une résolution. Dans le cas contraire, la plainte fera l'objet d'une nouvelle évaluation. Entre-temps, le bureau national prépare activement des représentations pour le Comité de la Chambre chargé de poursuivre l'évaluation de la plainte.

Le bail pour les nouveaux locaux du bureau national a été négocié de façon satisfaisante.

Comité de négociation des agents négociateurs : Un nouveau comité composé de négociateurs principaux et présidé par la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale a été créé. En tout, 15 agents négociateurs ont accepté de participer à ce comité. De plus, un groupe de travail sur la simplification de la rémunération, composé de représentants du SCT et de divers agents négociateurs, a été mis sur pied pour examiner et discuter de la simplification potentielle des règles de rémunération afin de favoriser le succès de la prochaine génération du système de RH. Le groupe de travail sera coprésidé par la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale ainsi que par l'un des négociateurs du SCT.

**2.5 Rapport de la directrice des Communications :** Le rapport annuel 2021 a été publié sur le site Web et peut être consulté sous l'onglet « Ressources ». À l'avenir, les rapports annuels mettront en évidence les activités du CEN.

La page des biographies des membres du CEN est maintenant en ligne. Les membres du CEN qui n'ont pas encore soumis leur biographie et leur photo sont invités à le faire pour faciliter la promotion de la page auprès des membres à la fin du mois d'avril.

L'Association a bénéficié d'une couverture médiatique (*Hill Times* et le magazine *Policy Option*) dans quatre articles différents concernant la question des interprètes. Les liens seront transmis au CNE pour leur information. Le Bureau de régie interne, l'organe directeur de la Chambre des communes, a invité l'ACEP à soumettre un mémoire décrivant les défis auxquels font face les interprètes lors des réunions virtuelles pour mieux comprendre les problèmes et les recommandations proposées. L'objectif est de pouvoir témoigner en personne sur la question à l'étude. Une fois terminé, le mémoire sera communiqué aux membres du CEN.

En ce qui concerne la consultation des sections locales, les Communications préparent en ce moment un sondage qui sera lancé le mois prochain à l'intention des dirigeants des sections locales pour mieux comprendre les besoins et les défis en ce qui concerne les communications avec les membres, ainsi que la mobilisation des membres dans leur ensemble. Un rapport sera élaboré et des discussions avec les dirigeants locaux auront lieu

prochainement. L'aide des coordinateurs des sections locales sera sollicitée dans ce processus pour en assurer le succès.

**2.6 Rapport de la directrice des Finances :** Les états financiers de janvier ont été approuvés par le Comité des finances la semaine dernière. Depuis le début de l'année, les recettes sont supérieures aux dépenses, comme le prévoyait le budget initial. Le rendement des placements a moins élevé que ce à quoi on s'attendait, avec des pertes en janvier et février en raison de la chute du marché et de la crise en Ukraine/Russie.

La vérification est prévue pour juin 2022 et portera sur les comptes de l'ACEP ainsi que sur le régime de retraite des employés. La réunion du Comité de vérification aura lieu la semaine prochaine, au cours de laquelle un président sera choisi.

Compte tenu des commentaires formulés à la réunion spéciale du CEN, la version définitive du budget tiendra compte du regroupement des voyages au point 12 et des considérations inflationnistes, les chiffres ayant déjà augmenté de 50 % dans divers postes budgétaires. Une réserve de 450 000 \$ est prévue, laquelle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice financier en cours et peut être utilisée en cas d'augmentation importante de l'inflation.

Résolution visant à approuver le projet de budget révisé tel qu'il est présenté

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Awada

**Abstentions (2)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

**Prochaines étapes :** La version révisée du budget sera présentée aux dirigeants locaux pour consultation.

### **3. Mises à jour des comités**

**3.1 Comité des finances :** Le Comité des finances s'est réuni la semaine dernière. Lors de cette réunion, un sous-groupe de travail a été créé et chargé d'entreprendre l'examen du Fonds de défense. Diverses options seront étudiées, et des idées seront formulées, puis présentées au CEN lors de la réunion d'avril. E. Tremblay réitère son intérêt à siéger au Comité des finances. En réponse, le président du Comité des finances explique qu'il n'y a aucun poste vacant pour l'instant et affirme que le Comité des finances assure ses activités efficacement et qu'il est en mesure d'atteindre le quorum. E. Tremblay demande que le procès-verbal reflète son mécontentement à l'égard de la réponse fournie par le président du Comité des finances. Un autre membre fait remarquer que c'est le CEN qui vote sur la composition du Comité des finances.

**3.2 Comité des statuts et règlements :** La présidente du Comité des statuts et règlements a présenté un rapport sur la réunion tenue le 8 mars pour discuter de la proposition de modification du règlement concernant la rémunération du président, ainsi que des recommandations formulées par le Comité des candidatures et des résolutions sur la composition de ce comité, à savoir que le Comité des statuts et règlements recommande au Conseil que cinq membres siègent au Comité des candidatures et des résolutions. Le

Comité des candidatures et des résolutions a demandé qu'une révision de toutes les dispositions des statuts et des règlements concernant les élections soit entreprise. En réponse, le Comité des statuts et des règlements a demandé que soient précisés les domaines à cibler compte tenu de la nature générique de la recommandation. La question du vote électronique sera examinée à une date ultérieure. En ce qui concerne la modification de la période fiscale de l'organisation, le Comité des statuts et des règlements rencontrera la semaine prochaine certains membres du Comité des finances et du service des Finances pour discuter du calendrier des activités dans le cadre des deux cycles de fin d'exercice, l'actuel et le nouveau proposé, avant de prendre une décision.

**3.3 Sous-comité des RH :** Comme aucune réunion n'a eu lieu le mois dernier, il n'y a rien à signaler.

**3.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques :** Le Sous-comité de perturbation et transformation numériques s'est réuni pendant le Conseil régional de l'Atlantique. La contribution des dirigeants locaux a permis non seulement de tenir une discussion sur les priorités du Sous-comité, mais aussi de diversifier les conversations et de solliciter directement la participation des membres des régions. En outre, le Sous-comité prévoit de visiter chaque région en personne pour entendre les préoccupations des membres. Le travail sur les priorités du Sous-comité commencera après l'adoption de la politique concernant MS Teams. Le Bureau national explorera les besoins en formation afin d'aider les membres à se préparer à l'impact de la transformation numérique en prévision des changements de postes.

**3.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion :** Le Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion doit se réunir le 12 avril. L'agente d'éducation a fourni des informations sur le matériel de formation proposé par le CCDI. L'annonce, hier, du cabinet de concepteurs retenu à Winnipeg pour le monument national en hommage aux personnes LGBTQ2S+ marque un moment décisif pour la communauté. Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et le Fonds Purge LGBT. La sculpture évoquant un coup de tonnerre est située du côté d'Ottawa du pont du Portage et les membres du CEN sont invités à visiter le site.

**3.6 Sous-comité sur les votes :** La présidente du Sous-comité sur les votes présente un compte rendu de la réunion tenue le 16 mars pour discuter des points en suspens et des progrès réalisés. Une autre réunion est prévue à la mi-avril.

**3.7 Sous-comité sur les préoccupations concernant l'effectif :** La réunion inaugurale a eu lieu hier soir pour examiner le mandat du Sous-comité. En ce qui concerne la composition du Sous-comité, la recommandation est qu'un maximum de cinq membres du CEN puisse siéger au Sous-comité à titre de membres-votants, en plus d'un minimum de dix membres (qui ne siègent pas au CEN), issus de divers horizons et provenant de l'ensemble du pays. Les Communications travaillent à la formulation d'une nouvelle désignation/d'un nouveau nom pour le Sous-comité, étant donné que les questions s'étendront au-delà du réaménagement des effectifs. Il a été recommandé d'envisager une certaine souplesse dans le nombre de membres autorisés à siéger au Sous-comité.

#### **4. Points de décision**

##### **4.1 Proposition d'une nouvelle politique concernant les listes des**

**membres :** Pour faire suite aux discussions de la réunion précédente du CEN, plusieurs modifications ont été apportées à la politique de manière à ce que les sections locales mettent en place des mesures de sécurité plus prescriptives en vue d'assurer la protection des renseignements personnels. Par conséquent, un processus permettant l'accès à la liste des membres la plus à jour a été établi et des paragraphes supplémentaires ont été ajoutés à la politique à l'intention du CEN.

Résolution visant à approuver la proposition de politique concernant les listes des membres, telle que modifiée.

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** E. Tremblay

**Discussion :** Une modification est proposée pour ajouter un énoncé indiquant qu'un processus de consultation informelle avec les sections locales pour obtenir leur avis aura lieu et que la politique fera l'objet d'un examen après un an, ce qui est accepté par la personne qui a proposé la résolution et celle qui l'a appuyée. Il est recommandé d'envisager la création d'adresses de courriel de l'ACEP pour les dirigeants des sections locales en vue de faciliter l'accès à la liste des membres la plus à jour.

**Pour (14), Contre (1) Abstentions (2)**

**Résolution adoptée**

#### **PAUSE-REPAS**

##### **4.2 Proposition d'une nouvelle politique concernant les adresses courriel pour les membres du CEN**

À la suite des commentaires reçus sur le processus par lequel les adresses électroniques sont fournies aux membres du CEN et sur les mesures prises en cas d'accès aux renseignements, des modifications ont été apportées pour clarifier la situation et indiquer qu'il n'y a aucun problème à informer le membre à l'avance, sauf pour certaines circonstances exceptionnelles qui ne s'y prêtent peut-être pas (*p. ex. un cas de diffamation, une enquête en cours, une procédure judiciaire*).

Il est résolu que le CEN approuve la proposition de politique concernant les adresses courriel des membres du CEN telle que modifiée.

**Proposée par :** G. Phillips

**Appuyée par :** C. Awada

**Discussion:** Une question est soulevée concernant l'aspect de la protection de la vie privée et de l'accès aux données : le manque de structure entourant les circonstances exceptionnelles qui justifieraient une violation n'a pas été clairement abordé, car seuls des exemples ont été fournis. On recommande d'envisager un addenda pour indiquer que l'exception ne s'appliquerait que s'il était déconseillé de le faire parce que cela serait contraire aux intérêts de l'ACEP et que le CEN devrait être informé par la suite si cela devait

se produire. Un deuxième amendement a également été proposé pour supprimer le mot " s'efforcer " de la dernière phrase " L'ACEP s'efforcera d'informer un membre en cas d'accès à ses renseignements personnels, à moins que les circonstances ne le déconseillent " et le remplacer par " faire des efforts raisonnables ".

**Pour (13), Contre (1) Abstentions (3)**

***Résolution adoptée***

#### **4.3 Soutien au Programme des stages parlementaires**

Un membre du Programme des stages parlementaires a demandé à l'ACEP de l'aider à former de futurs leaders du secteur public canadien et de la vie publique en général en parrainant le programme au niveau bronze ou argent pour un montant de 2 500 \$. Un aperçu du programme a déjà été distribué au CEN.

Il est résolu que l'ACEP verse un montant de 2 500 \$ pour parrainer le Programme de stage parlementaire dans le but de rehausser son profil sur la Colline du Parlement et de favoriser la découverte du secteur public fédéral par les jeunes stagiaires.

**Proposée par :** E. Tremblay

**Appuyée par :** A. Nemec

**Discussion :** Il est confirmé qu'il s'agit d'un cas ponctuel, car aucun engagement à long terme n'a été pris. Les membres du CEN discutent des avantages d'un parrainage au niveau « amis », qui consiste en une contribution en nature, plutôt qu'au niveau argent. Selon la majorité des commentaires formulés, il y a un grand intérêt concernant le parrainage au niveau argent compte tenu des avantages beaucoup plus attrayants offerts et de la plus grande exposition générée pour l'Association. Certaines préoccupations ont été soulevées concernant les avantages globaux produits pour les membres et la façon dont ils sont liés au mandat général de soutien aux membres.

#### **Vote par appel nominal**

**Pour :** A. Kurikshuk-Nemec, E. Tremblay, J. Lafontaine, S. Crawford, M. English, A. Picotte, C. Lonmo, R. Kossick, P. Makrodimitris, G. Kopytko, M. Collins, J. Brulotte, S. Rehman, J. King

**Contre :** H. Delnick, A. Trau

**Abstention :** C. Awada

***Résolution adoptée***

## **5. Points de discussion**

- a) Stratégie de mobilisation des dirigeants locaux :** La stratégie de mobilisation des dirigeants de l'ACEP pour 2022 est lancée. Deux tournées pancanadiennes auront lieu au printemps dans le but de raviver les sections locales et d'accroître la participation. La campagne de mobilisation se fera en deux temps : d'abord, une séance d'information aura lieu pour discuter de la négociation collective, des restrictions liées à la COVID et du code de congé 699. Un jour avant, une réunion plus longue avec les conseils exécutifs des sections locales aura lieu pour les consulter et discuter avec eux à propos de sujets liés à la gouvernance, de la

formation nécessaire, du soutien requis, de la mobilisation des membres, etc. Par la suite, l'AGA de la section locale aura lieu à l'automne. Le président a pris l'habitude d'inviter les membres du CEN à assister aux AGA des sections locales et continuera à le faire.

Un poste de coordonnateur des sections locales (titre à confirmer) sera créé au bureau national pour faciliter les activités liées aux sections locales et les questions de relations de travail d'un point de vue administratif. La description du poste est en cours d'élaboration. Un groupe de travail composé de C. Awada, K. Mansfield, R. Kossick et S. Crawford a été créé et chargé d'étudier la question de l'affectation des membres à des sections locales en particulier et d'examiner les conditions de télétravail. E. Tremblay se porte volontaire pour se joindre au sous-comité.

**Mesure de suivi :** J. Ouellette fera un suivi concernant l'échéancier afin d'établir des objectifs. Ce point deviendra un point permanent de l'ordre du jour.

**b) Mise à jour sur les comités de négociation collective :** Les négociations pour le groupe EC ont commencé. Une réunion de deux jours avec l'employeur a eu lieu ce mois-ci pour échanger les propositions initiales et, au cours de celle-ci, un examen exhaustif des propositions classées en six thèmes généraux a été entrepris pour plus de clarté. Les deux parties souhaitent parvenir à une entente avant l'expiration de la convention collective, ou peu après. Des dates de réunion potentielles au cours des mois d'avril à juin ont été fournies. À la suite de la réunion avec l'employeur, une communication a été envoyée aux membres, laquelle présentait un rapport général des sujets discutés. La communication avec les membres se poursuivra. Les discussions de la prochaine réunion seront axées sur les nouvelles réalités du milieu de travail. Une présentation détaillée des propositions sera soumise à l'employeur avant les réunions pour donner suffisamment de temps à celui-ci d'examiner les points des propositions à l'avance et permettre aux négociations de commencer dès le début des réunions. Si cette approche s'avère efficace, cette méthode sera utilisée avec les autres séries de propositions.

Les négociations pour le groupe TR ont commencé et la première réunion avec l'employeur pour échanger des propositions a eu lieu le 9 mars. Les réunions suivantes sont prévues les 29, 30 et 31 mars. Les 11 et 18 avril ont été provisoirement réservés dans le but de parvenir à une entente d'ici juin.

Le travail relatif à la négociation et à la préparation pour le groupe de la BdP est en cours. L'avis de négociation peut être signifié dès le 16 avril.

**c) Projet de nouveau règlement sur la rémunération du président :** Les membres du CEN ont examiné la version originale de la modification apportée aux statuts de l'Association, adoptée par les membres en novembre 2021. Le document proposé pour le nouveau règlement 16 concernant le salaire et les avantages sociaux du

président a été transmis au CEN. Le salaire du président était auparavant classé au niveau EX-2 et il a été décidé d'adopter le modèle inspiré de l'IPFPC, à savoir que l'ACEP retiendra les services d'un spécialiste de la rémunération pour faire des recommandations au CEN en vue d'obtenir une approbation pour établir les conditions du contrat d'emploi, qui seront communiquées aux membres avant une élection présidentielle par souci de transparence. Le soutien du NEC a été sollicité pour adopter le nouveau règlement à l'appui de la modification apportée aux statuts.

Les membres du CEN ont eu une discussion approfondie sur la révision triennale du contrat de travail du président. Une préoccupation est soulevée (relativement à l'article 36.1) concernant le 4<sup>e</sup> échelon de la structure du salaire du président, car il s'agit d'un mandat de trois ans. En réponse, il est indiqué qu'une révision ne donne pas lieu nécessairement à une modification. Une autre préoccupation est soulevée concernant la reconnaissance de l'augmentation d'échelons durant les années où une personne occupe le poste de président, ce qui implique une estimation de la valeur. Il est recommandé d'ajouter que le salaire du président soit considéré comme un poste budgétaire qui sera fondé sur une analyse du marché comme source objective d'information sur le régime de rémunération. Dans un souci de transparence et de précision, il est recommandé d'envisager l'ajout d'un calendrier indiquant les étapes qui doivent être suivies, pour mieux comprendre la progression salariale des nouveaux présidents et des présidents réélus, ce qui est bien accueilli par les participants. En ce qui concerne l'ajustement du salaire d'un élu, plusieurs préoccupations sont soulevées dans la mesure où cette approche pourrait créer une inégalité entre les élus et que le salaire et la rémunération devraient être fondés sur les caractéristiques du poste de direction comme tel, et non sur l'expérience.

***Prochaines étapes :*** Le Comité des statuts et règlements examinera les commentaires fournis et présentera ses recommandations pour un nouveau règlement. En cas de rejet de la modification, les statuts prévoient néanmoins des dispositions pour le salaire du président.

## **6. Mesures de suivi**

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la dernière réunion du CEN, le 25 février 2022 :

- a) Présentation de Cumberland: transmettre la présentation PowerPoint aux membres du CEN. ***Terminée***
  
- b) Nouveau sous-comité du CEN (RE) : organiser la première réunion. ***Terminée***

**La réunion du CEN est levée à 16 h 33 (HAE).**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 25 mars 2022.*

**APPROUVÉ par :**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Date